



RÉPONSE AU POSTULAT

| | |
|---------------|--|
| Auteur | Ballay Jasmine, PLR, Théoduloz David, PDCC et Monod Julien PLR |
| Objet | A quand la prochaine analyse des subventions |
| Date | 17.06.2016 |
| Numéro | 1.0184 |

Les postulants demandent de soumettre dans les temps au Grand Conseil le rapport périodique sur les subventions, d'y inclure une analyse critique des subventions et si nécessaire de procéder aux modifications et de publier sans délai l'inventaire de celles-ci dans l'ordonnance.

En 2015 et 2016, la nécessité, l'utilité, l'efficacité et l'efficience des subventions ont été passés en revue par chaque Service dans le cadre de l'examen des tâches et des structures. S'en sont suivies les mesures ETS1 et ETS2 proposant la modification ou la suppression des subventions qui ne répondent plus aux exigences. Le message adressé par le Gouvernement au parlement à ce sujet vaut rapport périodique sur les subventions.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat se réfère au rapport 2017 de l'Inspection cantonale des finances sur la mise à jour des données récoltées en 2014 lors de l'examen des tâches et structures (ETS) auprès des institutions subventionnées et entités paraétatiques (années 2002, 2004, 2010, 2014 et 2016). Ce rapport a été distribué par l'IF à la COFI et à la COGEST.

Le controlling gouvernemental est chargé d'analyser ledit rapport et d'en rapporter au Gouvernement.

Pour ce qui est de l'inventaire à annexer à l'ordonnance sur les subventions, la mise à jour de l'annexe II de l'ordonnance sur les subventions concernant cet inventaire est en cours.

Il est proposé d'accepter le postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune, travaux faits en interne par l'Inspection cantonale des finances

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucun EPT supplémentaire, fait avec les effectifs en place de l'Inspection des finances

Conséquences RPT : aucun